



**COMPTE-RENDU
du CONSEIL MUNICIPAL de SAINT-PEVER
du VENDREDI 24 SEPTEMBRE 2021**

L'an deux mille vingt-et-un le vingt-quatre septembre à vingt-et-une heures, le Conseil Municipal de la Commune, convoqué en réunion ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean JOURDEN, Le Maire.

Présents : M. Jean JOURDEN, M. Guy MOISAN, Mme Pascale LE YAN, M. Mickaël LE MOIGN, M. Guillaume SERANDOUR, M. Philippe MAINGOURD, M. Christophe MERRER, Mme Katell LE NOHAÏC, Mme Hélène BAHEZRE, Mme Jennifer BOITEL.

Absente excusée : Mme Elodie BASTO

Date de convocation : 20/09/2021

Ordre du jour :

1. Démission d'un adjoint
 2. Questions diverses
Départ de Coline James et arrivée de Delphine Le Gouard,
Point sur la rentrée scolaire,
Achèvement des travaux : salle socio-culturelle, préau de l'école, mur du cimetière,
Règlements intérieurs de la salle des fêtes et de la salle socio-culturelle : Horaires,
-

Le quorum étant atteint, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-17 du code général des collectivités territoriales, Monsieur le Maire ouvre la séance à vingt-et-une heures.

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de désigner un secrétaire de séance, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales.

Guy Moisan propose sa candidature,

A l'unanimité, Guy Moisan est nommé par le conseil, secrétaire de séance.

Compte-rendu des délibérations du Conseil Municipal du 30/07/2021

Monsieur le Maire soumet à l'assemblée le compte-rendu des délibérations de la séance du Conseil Municipal du 30/07/2021 dont une ampliation a été adressée à chaque conseiller municipal.

Le conseil à l'unanimité, approuve le compte-rendu des délibérations de la séance du 30/07/2021.

2021_09_24_01 – Composition du conseil municipal. Démission d'un adjoint

Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante qu'en date du 6 août dernier, Monsieur Guy Moisan a fait part de sa démission de ses fonctions de premier adjoint tout en souhaitant rester conseiller municipal. Madame la Sous-Préfète a accepté la démission de monsieur Guy Moisan le 20 août 2021.

Aussi, il convient de modifier le tableau du conseil municipal comme suit :

Fonction	Qualité	NOM et PRÉNOM	Date de naissance	Date de la plus récente élection à la fonction
Maire	Monsieur	JOURDEN Jean	29/12/1955	27/05/2020
Première adjointe	Madame	LE YAN Pascale	21/05/1963	27/05/2020
Deuxième adjoint	Monsieur	LE MOIGN Mickaël	05/04/1986	27/05/2020
Conseiller municipal	Monsieur	MOISAN Guy	05/08/1971	27/05/2020
Conseiller municipal	Monsieur	SERANDOUR Guillaume	06/01/1985	27/05/2020
Conseiller municipal	Monsieur	MAINGOUR Philippe	26/06/1948	27/05/2020
Conseiller municipal	Monsieur	MERRER Christophe	19/09/1981	27/05/2020
Conseiller municipal	Madame	LE NOHAÏC Katell	07/06/1989	27/05/2020
Conseiller municipal	Madame	BAHEZRE Hélène	03/08/1954	27/05/2020
Conseiller municipal	Madame	BASTO Elodie	16/07/1983	27/05/2020
Conseiller municipal	Madame	BOITEL Jennifer	10/12/1988	27/05/2020

J'ai l'honneur de proposer à notre assemblée,

DE PRENDRE ACTE du nouveau tableau tel que présenté ci-dessus.

Informations diverses

Secrétaire de mairie :

Départ de Coline James et arrivée de Delphine Le Gouard

Point sur la rentrée scolaire :

Les mesures anti-covid sont maintenues.
Satisfaction d'avoir un préau neuf.

Achèvement des travaux :

Salle socio-culturelle, préau de l'école, mur du cimetière

Locations des salles municipales

Les établissements ou locaux recevant du public et diffusant à titre habituel de la musique amplifiée doivent répondre aux dispositions des articles R.571-25 à R.571-28 du code de l'environnement, modifiés par le décret n°2017-1244 du 7 août 2017 relatif à la prévention des risques liés aux bruits et aux sons amplifiés.

Les maires ont l'obligation, pour les équipements et bâtiments communaux, de faire respecter la réglementation acoustique, sous peine de voir la responsabilité de la commune engagée.

Une étude de l'impact des nuisances sonores a été diligentée en 2020 par monsieur le Maire auprès de la société APAVE qui n'a toujours pas pu réaliser le diagnostic acoustique de la salle socio-culturelle.

Monsieur Le Maire demande que les règlements d'utilisation soient affichés dans une vitrine, à l'extérieur de la salle des fêtes et de la salle polyvalente. Lors de la remise des clés, les locataires prendront connaissance du règlement avant de le signer. Ils s'engagent à baisser le son à partir de 2h00 pour la salle des fêtes et 1h30 pour la salle socio-culturelle et à fermer les portes.

Monsieur Le Moign propose d'installer un limiteur de son avec coupure de secteur. Des devis vont être demandés.

**Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an
susdits.**

Fin de séance à 23h50

Vu pour être affiché à la Mairie le 1^{er} octobre 2021.

A SAINT-PEVER, le 24/09/2021

Jean JOURDEN	Guy MOISAN	Pascale LE YAN
Mickaël LE MOIGN	Guillaume SERANDOUR	Philippe MAINGOURD
Christophe MERRER	Katell LE NOHAÏC	Hélène BAHEZRE
Elodie BASTO	Jennifer BOITEL	